

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT PAYS DE LA LOIRE

SEMINAIRE DU 3 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER « HABITAT –
BATIMENT ET SANTE »

ICONE MEDIATION SANTE - Antenne de Toulouse

5 RUE MATABIAU - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-mail : accueil@iconemediationsante.fr
Site Internet : www.iconemediationsante.fr

MC2 CONSULTANTS

16, RUE FELIX LAVIT – 31500 TOULOUSE
Tél : 05.61.00.98.80 - Fax : 05.34 25 21 80
E-Mail : contact@mc2consultants.fr
Site Internet : www.mc2consultants.fr

REMARQUE GENERALE SUR LES ATELIERS

Dans le cadre de la journée de bilan du Plan régional santé environnement 2010-2013 (PRSE2) et de lancement des travaux d'élaboration du futur PRSE3, 3 ateliers étaient proposés l'après-midi, dans le périmètre des cinq axes stratégiques définis par les porteurs de ce futur plan :

- Atelier 1 : alimentation et eau destinée à la consommation humaine ;
- Atelier 2 : habitat, bâtiments et santé ;
- Atelier 3 : aménagement, urbanisme et santé.

Le thème de la mise en réseau des acteurs et de la diffusion d'une culture commune sur l'impact de l'environnement sur la santé, était traité dans chaque atelier.

Les objectifs de ces ateliers étaient de concerter sur les objectifs pressentis, et, dans un objectif global de cohérence des actions, d'identifier la volonté des acteurs présents :

- A s'impliquer dans des actions pressenties par les porteurs du PRSE ;
- A valoriser les actions qu'ils mènent par rapport aux objectifs pressentis ;
- A proposer d'éventuelles nouvelles actions qu'ils seraient prêts à piloter.

Des documents de travail ont été distribués en séance : tableau recensant les objectifs et actions pressentis en l'état des concertations par l'équipe projet du PRSE, sur les 2 axes traités dans l'atelier.

L'objectif d'identifier précisément des porteurs d'actions et d'aboutir à de nouvelles actions potentielles n'a été que faiblement atteint ; en revanche les ateliers ont mis en évidence des attentes des acteurs sur la compréhension des thématiques, le repérage de ce qui se fait déjà, l'identification des autres acteurs en place.

Les participants n'ont pas remis en cause les thématiques ni la façon de les aborder. Dans le cas de l'atelier « habitat et santé », l'approche intégrée a permis d'élargir le partenariat.

LES STRUCTURES REPRESENTEES DANS L'ATELIER « HABITAT – BATIMENTS ET SANTE »

L'atelier a rassemblé 38 participants en dehors des deux animateurs de l'ARS et d'Icône médiation santé. Les structures représentées étaient les suivantes :

- AGENCE REGIONALE DE SANTE PAYS DE LOIRE (ARS) : SIEGE REGIONAL ET DELEGATIONS TERRITORIALES 44, 49, 53 ET 72
- AIR PAYS DE LA LOIRE
- ASN
- ASSOCIATION ALISEE
- ASSOCIATION DICO-LSF
- CAF 44
- CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT - CEREMA
- CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT - CSTB
- CIRE DES PAYS DE LA LOIRE
- CONSEIL GENERAL MAINE ET LOIRE
- CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
- CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE - CLCV PAYS DE LOIRE
- DIRECCTE PDL
- GRAINE PAYS DE LA LOIRE
- INITIATIVE MEDICALE EN SANTE ENVIRONNEMENT - IMSE
- INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE - IRSN-DSDP-SDOS
- IREPS
- LIGUE CONTRE LE CANCER 85
- MGEN
- MSA 44-85
- MUTUALITE FRANCAISE PAYS DE LA LOIRE
- NANTES METROPOLE
- PACT VENDEE
- SARTHE NATURE ENVIRONNEMENT
- UFC QUE CHOISIR NANTES
- UNION REGIONALE DES PROFESSIONS DE SANTE - URPS-ML PDL
- URAF DES PAYS DE LA LOIRE
- VILLE SAINT-HERBLAIN

LES REMARQUES PAR OBJECTIF ET ACTION SUR LA THEMATIQUE

Les remarques reliées à chacun des objectifs sont présentées ci-dessous.

1. AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE EN MOBILISANT LES RELAIS AUPRÈS DU PUBLIC ET LES COLLECTIVITÉS

- L'ARS (coordonnateur régional de la lutte contre l'habitat indigne) rappelle la définition du terme « habitat indigne » : il s'agit d'un terme générique qui désigne les logements qui présentent un risque pour la sécurité et/ou la santé des occupants. Il intègre différentes notions : habitat insalubre, habitat dégradé. Les critères sont fixés par des textes. L'habitat insalubre constitue le stade le plus dégradé qui est déterminé par une cotation. Le rôle des intervenants à domicile est d'accompagner les personnes (plutôt que de signaler), l'information/la formation de ces interlocuteurs a donc du sens. L'enjeu des pôles départementaux, en cours de développement, est de mettre en synergie les acteurs pour mieux repérer et réduire les inégalités sociales de santé, de diffuser de l'information. Le guichet unique tend à se développer. Il permet à chaque personne de signaler une situation de logement indigne grâce à une fiche de repérage ;
- Le Conseil Régional note que tout le monde ne partage pas la même définition de l'habitat indigne (cf. l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat - ANAH - qui ne prend pas en compte la présence d'amiante ou de radon dans le logement), ce qui ne facilite pas le repérage. Pour une véritable impulsion sur ce champ, il faut que tous les acteurs soient rassemblés dans les espaces d'échanges (y compris les collectivités et la société civile) ;
- Plusieurs participants rappellent que l'habitat indigne est très lié aux problématiques sociales. L'Instance régionale d'éducation et promotion de la santé (IREPS) conseille de ne pas s'adresser qu'aux relais, et d'améliorer la communication directe auprès des publics en précarité. Il lui paraît également important de construire une synergie avec les acteurs du domaine de la précarité énergétique pour traiter le problème de l'habitat dans sa globalité. La représentante de Nantes Métropole indique le choix de cette collectivité de regrouper les problématiques autour d'actions dans un programme d'intérêt général « habiter mieux », qui s'articule autour des 3 champs : la précarité énergétique, l'habitat indigne, et le maintien à domicile.
- Plusieurs participants notent que des publics particuliers sont à prendre en compte, ce qui implique des partenariats spécifiques : les missions locales sur le repérage pour ce qui concerne le public jeune locataire (remarques du Conseil Régional) ; les personnes âgées : logement non adapté, habitat indigne identifié à l'occasion d'une hospitalisation. Lien avec les services d'aide à la personne, et les services qui s'occupent des personnes âgées ;

- L'UFC Que choisir souhaite mettre en place une action de formation au repérage des situations d'habitat indigne, formation auprès de ses accueillants et consultants La formation sera préparée grâce au document « Recours aux experts » (triptyque distribué largement).
De plus, les représentants de l'Association envisagent de reprendre tous les dossiers déjà traités dans les domaines surendettement-énergie-santé afin de vérifier si une problématique de logement indigne émerge. Si l'expérience est fructueuse (sur le secteur du Pays de Retz, St Nazaire et la presque île guérandaise), cette action pourrait être généralisée ;
- L'Union régionale des professions de santé (URPS) estime que les professionnels de santé sont à même d'identifier des situations problématiques. Même s'ils se rendent maintenant peu à domicile, les médecins généralistes peuvent repérer des situations à risque au cours de leurs consultations. Il serait nécessaire cependant qu'ils soient mieux informés : définition du champ du logement indigne ou insalubre, mais aussi sur la culture de la santé publique.
Qui signale ? Quel encadrement éthique et déontologique ? L'URPS et l'Association Initiative Médicale en Santé Environnement rappellent que le médecin n'est pas formé aux problématiques de santé environnementale et qu'il est tenu au secret sur ce qu'il a vu ou entendu lors de sa pratique. Le respect de l'éthique médicale est nécessaire, et d'une manière générale les considérations éthiques doivent être prises en considération dans l'élaboration des modalités de réponse. Les relais auprès des particuliers ont surtout une mission d'information, sensibilisation, accompagnement de la démarche pour trouver une solution. Les médecins ont peu de temps pour accompagner les personnes en situation potentielle d'habitat indigne, mais peuvent les informer, les sensibiliser, et leur indiquer les services qui peuvent les aider ;
- Le PACT Vendée insiste sur la nécessité de mettre l'accent sur les solutions disponibles et adaptées, et pas seulement sur le repérage des problèmes : amélioration du bâti, comportements des personnes... Il faut s'appuyer sur le réseau associatif au service des personnes et des familles, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. La prise en compte des attentes et des besoins des habitants ne doit pas être oubliée. Il faut se placer à l'échelle communale ou intercommunale pour que ce repérage soit efficace, sans oublier de déterminer les solutions qui pourront être apportées ;
- La représentante de la Mutualité sociale agricole 44-85 indique, en tant que responsable des travailleurs sociaux des 2 caisses, que ces derniers rencontrent des difficultés avec les propriétaires occupants. Bien que formés, ils s'autocensurent dans le repérage des situations de logement insalubre ou indigne où les propriétaires occupants ne sont souvent pas en capacité de financer les travaux nécessaires qui restent à leur charge. Ils refusent dans ce cas de changer de logement et l'accompagnement social devient alors impossible pour les sortir de cette situation.
- Plusieurs participants préconisent une action de proximité avec les collectivités locales. Les dispositifs existants sont rappelés : le pôle régional, le pôle départemental avec un comité de suivi qui se réunit une fois par semaine. Mais il apparaît qu'il faut compléter ces dispositifs par des protocoles souples et en proximité, à l'échelle des communes ou communautés de communes.

L'Union régionale des associations familiales (URAF) Pays de la Loire précise par exemple que beaucoup de demandes d'aide adressées aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) portent sur des impayés d'énergie ce qui peut être un levier de repérage. L'IREPS constate que l'échelle départementale est un territoire à partir duquel il semble opportun de déployer les actions au travers la faisabilité, la mobilisation locale des acteurs et l'émergence de dynamiques locales grâce aux maisons pluridisciplinaires et aux contrats locaux de santé. Le niveau régional doit permettre de faire connaître les initiatives locales. L'habitat indigne pourrait constituer un volet des Contrats locaux de santé signés entre l'ARS et les collectivités locales, en travaillant sur une approche globale auprès des habitants (comment les aborder ? les accompagner ?). Le Conseil Régional rappelle que les expériences positives sont le fait d'un partenariat étroit entre collectivités locales et société civile. Le Conseil Général du Maine et Loire décrit le fonctionnement du pôle départemental du logement indigne, en particulier les comités territoriaux qui associent la Caisse d'allocations familiales (CAF), la MSA, les élus. Il est noté que les collectivités locales qui disposent d'un service de santé ont plus de facilité pour participer : les 4 Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) de la région participent déjà aux pôles départementaux ;

- L'ARS-DT44 relève que la thématique peut mobiliser des intervenants de plusieurs origines (UFC, PACT). La sensibilisation aux questions d'habitat indigne et aux solutions disponibles est un levier nécessaire pour que les situations soient signalées ;
- Certains outils de repérage ont été rappelés : une fiche de repérage, un numéro de téléphone unique par département pour tout professionnel, association, particulier qui souhaite se renseigner (dans la Sarthe, il est en cours de finalisation).

2. RENFORCER LES CONNAISSANCES DU PUBLIC, PARTICULIÈREMENT EN PRENANT EN COMPTE LES PUBLICS FRAGILES, SUR LES ASPECTS DE L'HABITAT EN LIEN AVEC DES ENJEUX DE SANTÉ

Les associations sont prêtes à poursuivre les actions d'information auprès du public

- L'UFC Que Choisir anime des ateliers sur l'utilisation de produits ménagers, aérosols et bougies et souhaite poursuivre ces actions pédagogiques et d'information auprès du public car les utilisateurs ne peuvent être sensibilisés à leur santé que s'ils comprennent ce qu'ils font ;
- L'association Consommation logement cadre de vie (CLCV) souhaiterait que soit intégrée la problématique des ondes électromagnétiques, l'usage de la téléphonie mobile et l'implantation des antennes relais. Elle exprime également sa volonté de continuer les actions en cours dans ce domaine. L'association est prête à s'investir dans le pilotage d'actions en approfondissant les interventions vers les bailleurs sociaux ;

- L'association ALISEE fait part d'une montée en charge de ses actions sur le sujet, à l'image de la future demi journée d'information organisée dans une maison de santé pluridisciplinaire avec la CLCV et l'IREPS. Elle a mené en 2014 des expérimentations d'information auprès des publics en précarité, qu'elle est prête à déployer (ventilation, utilisation des produits d'entretien). Ces animations ont fait l'objet d'une coopération avec Habitat et Humanisme. Elle a également organisé la formation des conseillers de Points info énergie sur la qualité de l'air intérieur.

Des remarques sont faites au sujet de la sensibilisation des acteurs relais auprès des femmes enceintes et de la petite enfance

- Les assistantes maternelles représentent un bon relais d'information auprès des futurs et jeunes parents ;
- La Mutualité Française a testé des ateliers jeunes parents, mais rencontre des difficultés à mobiliser le public. La Caisse d'allocations familiales organise des réunions d'informations auprès des femmes enceintes mais n'a pas encore abordé la question de l'impact de l'environnement sur la santé. Plusieurs participants mettent en garde contre le risque d'overdose d'informations et conseils santé à ce moment de la vie.

Les actions en milieu scolaire pourraient combiner l'information des enfants et l'adaptation des bâtiments

- Des demandes émergent de la part de collectivités territoriales pour des sensibilisations auprès des collégiens et lycéens ;
- L'association Dico-LSF recommande de prendre aussi en compte l'acoustique et la sécurité des bâtiments dans les crèches et écoles primaires en sensibilisant les élus à l'adaptation du bâtiment au public reçu et à l'activité projetée. La qualité acoustique des établissements scolaires devrait par exemple faire l'objet d'informations ;
- Air Pays de la Loire mène des actions d'accompagnement des collectivités locales dans le cadre de réhabilitation d'établissements d'enseignement, et peut aussi s'impliquer dans des actions de sensibilisation auprès des élèves (en lien avec les cours de chimie et sciences de la vie et de la terre – SVT).

3. RENFORCER LES CONNAISSANCES DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENTS SUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR, Y COMPRIS DU RADON, DANS LEUR PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- L'existence du guide de bonnes pratiques pour la qualité de l'air intérieur, élaboré lors du PRSE 2, est rappelée ;
- Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) organise des modules de formation au niveau national. Il est prêt à intervenir en lien avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et la Fédération française du bâtiment (FFB) sur des formations relatives à la ventilation, et les risques liés aux appareils de chauffage et de combustion ;
- L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) signale que des réflexions sont en cours, en partenariat avec la CEPN et l'Ecole des mines de Nantes, sur l'élaboration d'un guide pour la construction d'un module de formation initiale et continue des professionnels du bâtiment sur le radon et la qualité de l'air intérieur. Un projet de prise en compte du risque radon dans les démarches de qualité de l'air intérieur est en cours de développement en région Franche Comté ;
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) rappelle que des supports pédagogiques sont en cours d'élaboration à destination des CFA et lycées professionnels. Il signale également l'existence d'un Master « Risques en santé de l'environnement bâti » à l'Institut Supérieur de la Santé et des Bioproduits d'Angers. Enfin un module de 3 jours de formation à destination des architectes et concepteurs a eu lieu avec le Pôle régional de formation continue, sur le thème Qualité de l'air intérieur et radon, il devrait être renouvelé ;
- L'association GRAINE va organiser une journée d'échanges de pratiques fin 2015 sur le thème Bâtiment et santé.

4. MIEUX CONNAÎTRE ET RÉDUIRE LES EXPOSITIONS VIA LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- L'Autorité de sûreté nucléaire souhaiterait que de nouvelles campagnes de mesure du radon soient menées dans les établissements recevant du public, comme lors du PRSE 2. Son représentant rappelle qu'il s'agit d'un gaz radioactif cancérigène ;
- Un participant estime que les risques liés au radon inquiètent les collectivités locales : c'est un bon levier d'action pour les mobiliser dans le PRSE ;
- Concernant la réduction des risques liés à l'utilisation du perchloroéthylène (cancérigène) dans les pressings, le Conseil Régional finance les actions d'aqua nettoyage dans les pressings depuis Janvier 2011, et au moins jusqu'à fin 2015, dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets dangereux. Cette action est menée en partenariat avec la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence de l'Eau.

LES REMARQUES SUR LA THEMATIQUE TRANSVERSALE « DIFFUSION D'UNE CULTURE COMMUNE EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE »

Deux acteurs sont prêts à se mobiliser sur la sensibilisation et la formation des professionnels de santé

- L'association Initiative Médicale en Santé Environnement rappelle que les professionnels de santé sont souvent interrogés par leurs patients sur ces questions, mais pas formés dans le cadre de leur formation initiale, et rarement par la suite. Il propose de monter des formations à destination des médecins généralistes, médecins du travail, médecins de santé scolaires, professionnels de santé intervenant à domicile (comme IDE). L'association dispense actuellement un module sur « Cancer et environnement » et travaille sur la conception d'un module sur la « Qualité de l'air intérieur » ;
- Le délégué de l'URPS – médecins, qui participe pour la première fois à ce type de journée, se dit très intéressé. Il va retransmettre la teneur de ces échanges au bureau de l'URPS. L'URPS a parmi ses missions : l'information, la sensibilisation et la formation des professionnels de santé. Il compte faire le lien avec l'URPS de Basse Normandie, active sur ce champ. Icone médiation santé signale que l'URPS – médecins de l'Aquitaine développe également des actions en santé environnement, en lien avec le PRSE.

Des conseils ont été émis pour la mobilisation des collectivités locales

- Le thème de l'habitat est un bon levier d'action car les collectivités locales se sentent concernées. Il faut identifier les interlocuteurs pertinents : services de l'urbanisme, du développement durable... ;
- La Ville de Saint Herblain remarque que ce travail de sensibilisation sur la QAI peut s'appuyer sur les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (étendus du privé vers la fonction publique) et sur le Centre national de la fonction publique (CNFPT), chargé de la formation du personnel ;
- La CLCV 44 mène des actions dans les communes de l'agglomération nantaise, organise des événements dans des quartiers et travaille avec certaines communes comme Saint-Herblain ;
- Le Conseil Général 49, dans le cadre du contrat de territoire, organise deux rencontres par an des communautés de communes (commission habitat et urbanisme) ;
- L'URAF note malgré tout que ce sujet n'est pas prioritaire dans le cadre des conseils de développement, beaucoup plus ciblés sur l'offre et l'accès aux soins.

Autres remarques

- Sur l'éventualité d'un site internet régional en santé environnement, un participant conseille d'attendre la mise en place du portail national ;
- L'association GRAINE est prête à développer les actions d'échanges de pratiques entre acteurs de l'éducation en environnement et acteurs de l'éducation en santé.